

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DDEEES 34G Convention et subvention à l'association Régie de quartier - Paris Centre (3e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande de l'autoriser à signer une convention et à verser une subvention exceptionnelle de 37.000 euros à l'association Régie de quartier - Paris Centre (3e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec l'association Régie de quartier – Paris Centre (3e), visant le versement d'une subvention exceptionnelle de 37.000 euros.

Article 2 : Une subvention exceptionnelle de 37.000 euros, est attribuée à l'association Régie de quartier - Paris Centre, 58, rue du Vert Bois Paris (3e) (n^otiers X06222, SIMPA 59801, dossier 2012_03405).

La dépense correspondante sera imputée au, chapitre 65, nature 6574, rubrique 911, ligne DE55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs sous réserve du vote des crédits.